



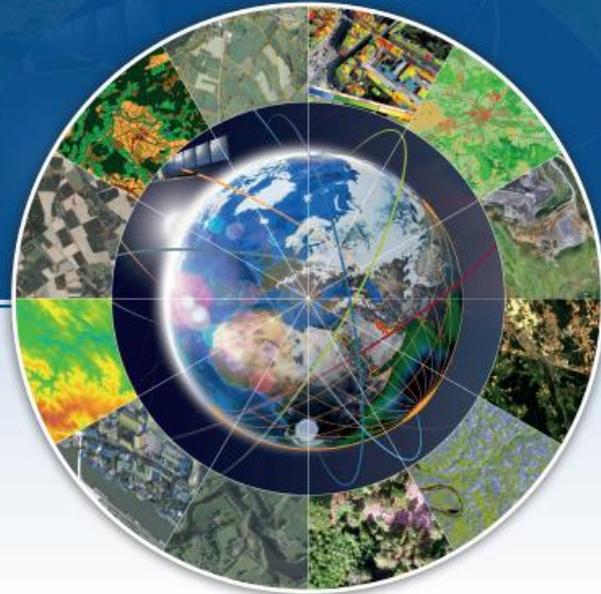
Centre wallon de Recherches agronomiques

Le projet **OpEnAgro4.1** en lien avec les recommandations du Position Paper

Dominique Vrebos, Coordinatrice Qualité (BAQ)
Unité Coordination et Stratégie (unité 13)

Viviane Planchon, Directrice scientifique
Unité Agriculture, Territoire et Intégration technologique (unité 6)

Position Paper
du Groupe de Travail
"Observation de la Terre"
(GTEO)



*Vers une utilisation renforcée des technologies d'Observation de la Terre
par les services publics wallons au bénéfice des citoyens dans la Wallonie digitale de demain*



Position Paper « Observation de la Terre pour le service aux citoyens »





Recommandation 5 (point 3)

Il est également primordial d'éviter toute concurrence déloyale entre les secteurs publics et privés en développant des synergies entre les différents acteurs

mais aussi

en inventant de nouveaux modèles de partage de connaissances et de respect des droits intellectuels qui rencontrent les objectifs des uns et des autres (sociétés privées, centres de recherche, universités et services publics)



Recommandation 5 (point 4)

Pour favoriser le développement du secteur privé, une vraie **politique « open data »** est souhaitable car elle favoriserait le développement d'applications et de services dérivés commercialisables à des tiers comme cela a été démontré dans les pays où cette politique est effective

Pour l'instant, **il existe toujours certaines limitations (signature de licences, restrictions pour des usages commerciaux ...) freinant ces développements**



Recommandation 5 (point 5)

Pour nos industriels et dans le cadre des marchés publics, il est fréquemment imposé de proposer des solutions basées exclusivement sur des **logiciels « open-sources »**

Cette limitation peut dans certains cas affecter les possibilités de commercialisations ultérieures du produit, la qualité des résultats et la productivité

Nous recommandons que, lorsque le logiciel open source est sollicité, les variantes au cahier des charges soient autorisées



OpenAgro 4.1



Nouvelles réglementations européennes, belges et wallonnes :

Une opportunité pour le développement de bonnes pratiques dans l'échange des données entre institutions publiques et/ou privées, une approche axée sur la transparence et la confiance



OpEnAgro4.1 - Contexte

**Projets de recherche multi-partenariat/platformes numériques et OAD:
Partage de ressources/expériences et besoin de consultance d'organismes
spécialisés en matière de propriété intellectuelle et droit des données**

**OpEnAgro 4.0: convention (08-2017/07-2019) entre CRA-W, ISSeP, PICARRE et CRIDS :
Réponse aux questions liées à l'open data, open access, PI et
protection de la vie privée et des données à caractère personnel**

Proposition d'un partenariat élargi à ELEVEO, WALDIGIFARM et Requasud (avril 2020)

**Actuellement encore beaucoup de questionnements et évolution de la législation
(nouvelle directive droit d'auteur, nouvelle directive sur la réutilisation des
Informations du secteur public)**



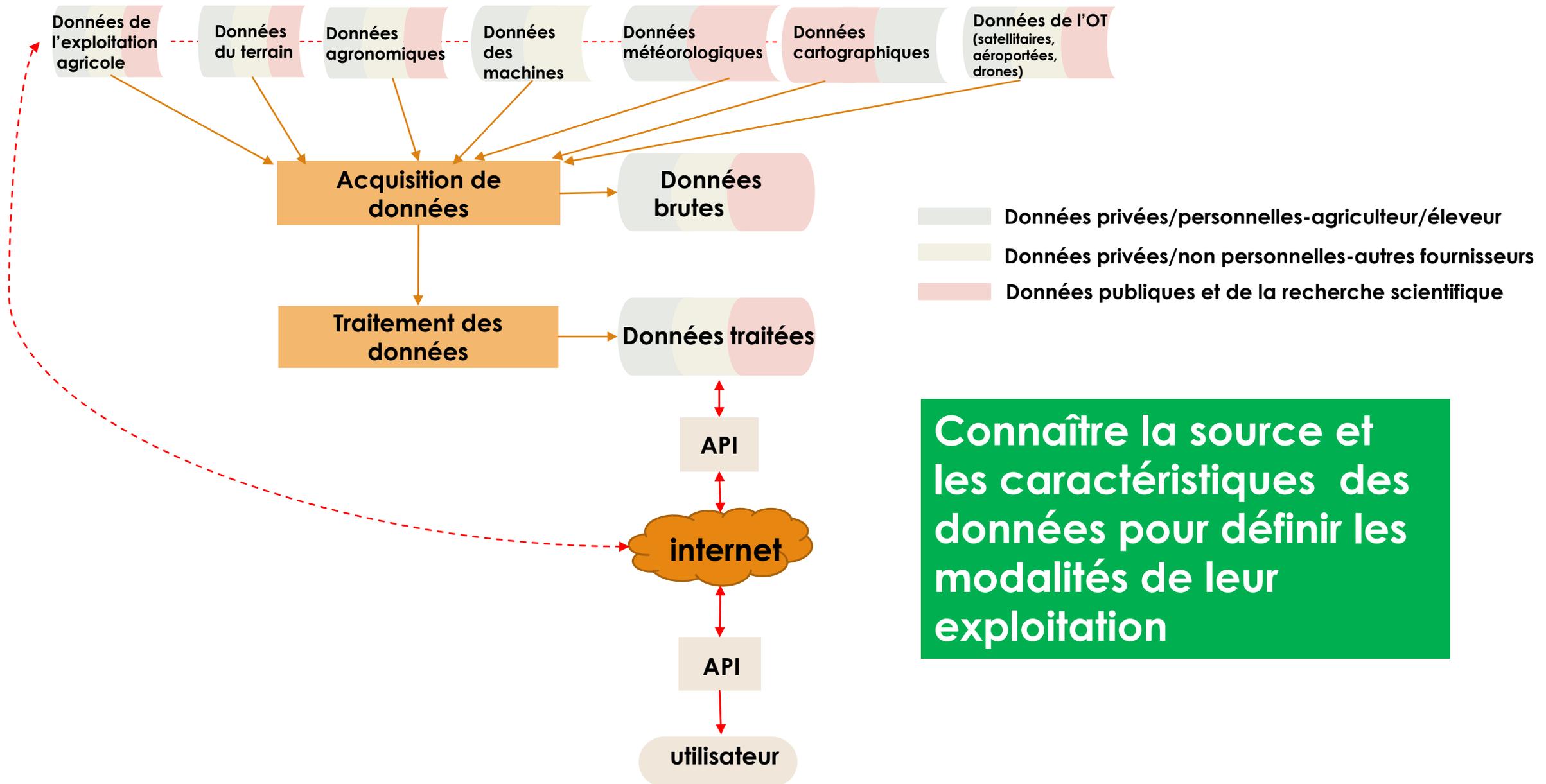
OpEnAgro4.1 - Objectifs

Qualifier le régime juridique propre aux données, bases de données, plateformes et OAD destinés aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement;

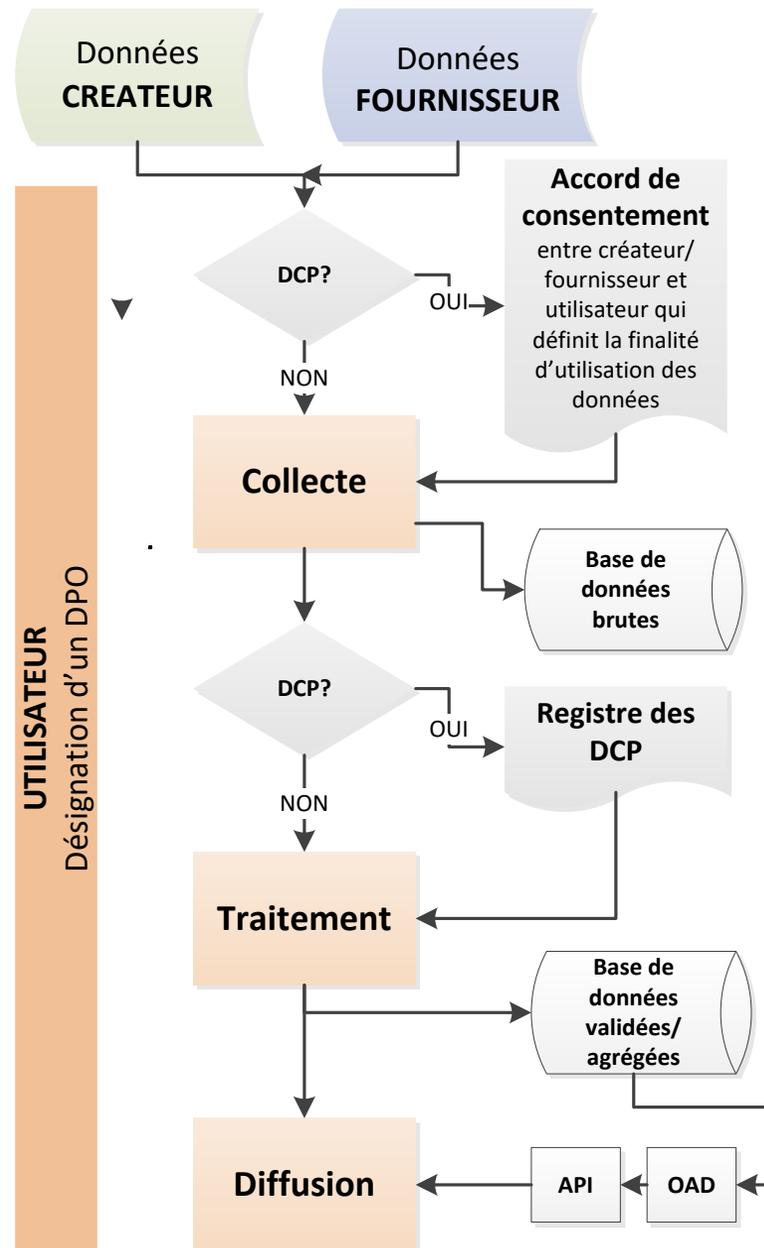
Garantir un succès optimal aux utilisateurs tout en préservant la reconnaissance des auteurs;

Fournir aux partenaires du projet la formation nécessaire pour la compréhension et l'acquisition des bons réflexes en matière de contractualisation dans l'établissement et la valorisation des données, bases de données, plateformes et OAD





Connaître les réglementations et les droits de protection intellectuelle s'appliquant aux différentes étapes du flux de gestion des données



UTILISATEUR
Désignation d'un DPO

REGLEMENTATION/PROTECTION INTELLECTUELLE

	Secret d'affaire (éventuel)
RGPD	
Directive PSI	
Règlement / libre flux des données à caractère NP	Droit sui generis sur bases de données
	Droit d'auteur/ programme ordinateur



Des outils pour répondre aux recommandations 4 et 5 du GTEO « position paper »

Mémo Collaboration, modèles de conventions

- ✓ Rencontrer les objectifs des uns et des autres (sociétés privées, centres de recherche, universités et services publics)
- ✓ Développer des synergies entre les différents acteurs
- ✓ Inventer de nouveaux modèles de partage de connaissances et de respect des droits intellectuels
- ✓ Eviter toute concurrence déloyale

Plan de gestion des données

- ✓ Définir la finalité d'utilisation des données
- ✓ Estimer les coûts/ressources nécessaires pour le traitement des données (// droit sui generis)
- ✓ Définir les responsabilités et la propriété intellectuelle des données
- ✓ Définir les dispositions mises en place afin de garantir la sécurité des données (accès, sauvegarde,...)
- ✓ Définir les modalités de diffusion, et réutilisation des données sur base des précautions éthiques, juridiques et techniques

Nouvelles propositions de législations UE : Data Governance ACT, Digital Service Act, Digital Market Act...



Evolution de la notion de « propriété » des données vers le concept de « Data altruism » et de la « maîtrise des données »



Mise en place de Codes de conduite et systèmes de gouvernance pour le partage des données



Round table discussion
A governance framework for agricultural data



Vers un système de gouvernance/management des données au sein des plateformes

Confiance et transparence pour lever les freins au partage des données

